



ÉMERAINVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉMERAINVILLE

Date convocation :
21 mars 2024

Date affichage :
21 mars 2024

Nombre de
conseillers
en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alain KELYOR
Michelle FABRIGAT
Pierre PARIZIA
Andrée BOTTASSO
Denis LEVRON
Monique MAAH
Alain LAFLEUR
Jean-Luc BITBOL
Henri COVIN
Michèle POURCEL
Claude MOREL

Malek IKHENACHE
Frédérique ROBERT
Karin BRESSON
Ronan HASCOET
Élodie TOMAS
Hanane ANNOQRI – arrivée à 19h04
Martine STOCKER
Guillaume COURTOIS
Ghislaine FAVORY
Aurélie TOUCHARD
Jacques HULEUX
Denis ROBINET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Danielle BUTUL par Michèle FABRIGAT
Jacques MATE par Jean Luc BITBOL
Christophe PIRRONI par Monique MAAH
Bernard LE MEUR par Martine STOCKER
Christophe QUINION par Ghislaine FAVORY

ÉTAIENT ABSENTS:

Angélique DIVOUX

INVITÉS : Laurent PAILLAS – Mélanie LE BARBENCHON
Julien BOUSSANGE – Caroline CARDOT
Karen RENONCOURT - Salomon RAMJATTAN PASTEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Monique MAAH est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

2024.04.26 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE SYNTHÈSE :

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-2024.04.03-2024.04.26-DE

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que : « *le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2023. Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales, est structuré en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- ✓ Une section d'investissement qui retrace en dépenses les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité, et en recettes les dotations ainsi que les subventions et les emprunts.

Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1, L.4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2131-31 ;

VU la délibération n°2023.03.13 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023, approuvant le Budget Primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023.10.07 du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2023, approuvant la décision modificative N° 1 au Budget 2023 (annule et remplace) ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances du 20 mars 2024 ;

CONSIDERANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

CONSIDERANT que pour se faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Madame Michelle FABRIGAT, 1^{ère} adjointe au Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023, qui se présente comme suit :

Fonctions	Noms, prénoms	Total montant mensuel brut – indemnité de fonction 2023	Remboursement de frais Autres avantages
MAIRE	KELYOR Alain	2 027,86 €	0 €
1 ^{ère} Adjointe	FABRIGAT Michelle	770,58 €	0 €
2 ^{ème} Adjoint	PARIZIA Pierre	770,58 €	0 €
3 ^{ème} Adjointe	BOTTASSO Andrée	770,58 €	0 €
4 ^{ème} Adjoint	LEVRON Denis	770,58 €	0 €
5 ^{ème} Adjointe	BEAUDRY Chantal	770,58 €	0 €
6 ^{ème} Adjoint	LAFLEUR Alain	770,58 €	0 €
7 ^{ème} Adjoint	BUTUL Danielle	770,58 €	0 €
8 ^{ème} Adjoint	BITBOL Jean	770,58 €	0 €
Conseiller délégué	COVIN Henry	194,72 €	0 €
Conseillère déléguée	POURCEL Michèle	194,72 €	0 €
Conseiller délégué	MOREL Claude	194,72 €	0 €
Conseillère déléguée	MAAH Monique	194,72 €	0 €
Conseillère déléguée	TOMAS Elodie	194,72 €	0 €
Conseillère déléguée	ANNOQRI Hanane	194,72 €	0 €

Cet état récapitulatif ne donne pas lieu à débat.

Vote à la majorité,

6 voix contre (M. STOCKER + POUVOIR – G. FAVORY + POUVOIR – G. COURTOIS – A. TOUCHARD –

Pour extrait conforme au registre des délibérations, en mairie, le 4 avril 2024.

Le Maire,



Alain KELYOR



La secrétaire de séance,



Monique MAAH

Cette délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MELUN ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer ou à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement de un et deux mois pour saisir le tribunal.

RECU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		127 252,54	169 354,22		169 354,22	127 252,54
Opérations de l'exercice	12 546 277,97	13 384 756,43	2 887 624,78	2 147 344,39	15 433 902,75	15 512 100,82
TOTAUX	12 546 277,97	13 492 008,97	3 056 979,00	2 147 344,39	15 603 256,97	15 639 353,36
RESULTATS EXERCICE		945 731,00	-909 634,61			36 096,39
Reste à réaliser			185 975,60	1 004 296,50	185 975,60	1 004 296,50
TOTAUX CUMULES	12 546 277,97	13 492 008,97	3 242 954,60	3 151 640,89	15 789 232,57	16 643 649,86
RESULTATS DEFINITIFS		945 731,00	-91 313,71			854 417,29

DIT que le compte administratif est en cohérence avec le compte de gestion.

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX** **ANNEE 2023**

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes et le nouvel article L.5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- En tant qu'élu au sein de la Commune,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale.

Cette obligation est introduite par la Loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019), afin d'établir chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, un état annuel des indemnités perçues par les élus locaux.

Cet état indique le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal au titre de son mandat de conseiller municipal et en qualité de représentant de la commune au sein d'un syndicat mixte.

Ne sont pas reprises dans cet état les indemnités perçues au titre de fonctions et mandats de conseillers communautaires, conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés ou tout autre mandat en qualité de représentant d'une commune.

Par ailleurs, le tableau ci-après reprend les indemnités versées à l'ensemble des conseillers municipaux, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

A noter qu'aucune indemnité de fonction n'est versée aux représentants de la commune siégeant dans des syndicats mixtes intercommunaux auxquels la Commune adhère.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - EMERAINVILLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770169700013

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE DE CHELLES

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : VILLE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	33
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	34
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	41
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	42
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	43

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	47
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	48
C3.2 - Liste des établissements publics créés	49
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	50
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	51
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	53

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion

1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet unique de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1 pour être voté.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption,
- Le compte de gestion,
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- La délibération d'affectation du résultat

Précisons :

Les opérations dites "réelles" sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites "d'ordre" (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes, de fonctionnement et d'investissements.
- Elles sont équilibrées.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Atténuations de charges (013)	67 057,62	43 495,61	11 805,71
Produits du domaine (70)	604 988,72	694 720,50	631 820,97
Impôts et taxes (73)	8 487 267,40	8 549 052,23	9 754 211,59
Dotations et participations (74)	1 685 302,74	1 913 886,90	2 139 511,10
Produits de gestion courante (75)	482 480,92	475 321,31	500 588,65
Prod. financiers et exceptionnels (76-77)	95 487,26	234 233,86	226 771,17
TOTAL	11 422 584,66	11 910 710,41	13 264 709,19
Progression		4,27%	11,40%
Recettes de fonct. par hab.	1 479,60	1 548,65	1 722,91

En tenant compte des opérations d'ordres, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 13 364 756,43 €.

L'augmentation constatée des recettes de fonctionnement entre les exercices budgétaires 2022 et 2023 est principalement due à la hausse des contributions directes (chapitre 73) et à la révision des calculs des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (évolution du Contrat Enfance Jeunesse vers la Convention Territoriale Globale et le Bonus Territoire).

Si elle a connu une stagnation entre 2022 et 2023, la baisse des dotations de l'Etat reste significative depuis 2012 (perte de plus d'1,1 millions d'euros). En effet, depuis 2012, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ainsi, notre commune a constaté, par rapport à 2012, une diminution de la DGF de près de 60%.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-2024.04.03-2024.04.26-DE

Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2021 à 2023 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges Générales (011)	3 901 903,67	4 092 188,74	4 276 836,19
Dépenses de personnel (012)	6 073 390,92	6 561 376,85	6 697 203,05
Charges de gestion courante (65)	247 123,75	245 381,64	237 303,02
Charges exceptionnelles (67)	3 387,54	18 213,32	5 172,61
Atténuations de produits (014)	21 274,00	45 203,00	65 586,00
Charges financières (66)	83 730,74	95 245,22	165 642,71
TOTAL	10 330 810,62	11 057 608,77	11 447 743,58
Progression		7,04%	3,53%
Dépenses de fonct. par hab.	1 338,20	1 437,73	1 486,91

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 12 546 277,97 €.

Les dépenses regroupent :

- les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances. Toutes ces dépenses courantes ont connu une augmentation depuis 2022 du fait de l'inflation.
- les charges de personnel ont principalement augmenté suite à la décision du gouvernement de revaloriser le point d'indice de 1,5% en juillet 2023 (après une hausse de 3,5% en juillet 2022).
- les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS et les indemnités des élus.
- Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette de la Commune. La hausse des charges financières est consécutive au déclenchement des remboursements d'emprunts contractés sur la période 2020 – 2022, conjuguée à la hausse des taux d'intérêts de nos emprunts à taux variable, dont la majorité est indexée sur le livret A.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement de 2021 à 2023 :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dotations, fonds divers (10)	1 708 119,57	1 359 240,47	410 658,32
Subventions d'investissement (13)	432 639,20	573 589,65	-
Emprunts et dettes assimilées (16)	2 004 073,61	502 298,38	403 011,52
Immobilisations corporelles (21)	-	-	-
Opérations patrimoniales (041)	1 512,00	10 020,00	-
TOTAL	4 146 344,38	2 445 148,50	813 669,84
Progression		-41,03%	-66,73%
Recettes d'invest. par hab.	537,09	317,92	105,69

En tenant compte des opérations d'ordres, les recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 147 344,39€.

Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement de 2021 à 2023 :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dotations, fonds divers (10)	-	-	374,39
Emprunts et dettes assimilées (16)	723 432,73	782 266,25	753 194,90
Immobilisations incorporelles (20)	12 096,00	10 398,00	68 540,94
Immobilisations corporelles (21)	2 211 520,43	2 165 716,18	2 008 316,05
Immobilisations en cours (23)	1 926 831,29	359 940,45	-
Participations (26)	-	-	4 000,00
Autres immobilisations (27)	3 000,00	-	-
Opérations patrimoniales (041)	1 512,00	10 020,00	-
TOTAL	4 878 392,45	3 328 340,88	2 834 426,28
Progression		-31,77%	-14,84%
Dépenses d'invest. par hab.	631,92	432,76	368,16

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 887 624,78 €.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 concernent principalement :

Travaux de rénovation dans les écoles
 Travaux de voirie
 Equipement des luminaires LED par module de gradation
 Remplacement des centrales d'alarme anti-intrusion
 Changement du matériel CSU dans les locaux de la Police Municipale
 Réfection de 2 plateaux sportifs (Lavoisier – Malnoue 2)
 Remplacement du pyracorde au parc de Malnoue
 Travaux de rénovation dans les logements communaux

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
RÉSULTAT REPORTÉ		127 252,54	169 354,22		42 101,68	
<i>Part affectée à l'invest.</i>				310 140,16		310 140,16
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	12 546 277,97	13 364 756,43	2 887 624,78	1 837 204,23	15 433 902,75	15 201 960,66
TOTAUX	12 546 277,97	13 492 008,97	3 056 979,00	2 147 344,39	15 603 256,97	15 639 353,36
RÉSULTATS CLÔTURE		945 731,00	909 634,61			
RESTES À RÉALISER			185 975,60	1 004 296,50		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		945 731,00	91 313,71			854 417,29

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Compte Administratif pour l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 945 731,00 € et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 909 634,61 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 185 975,60€ en dépenses et à 1 004 296,50€ en recettes.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour **91 313,71 €**.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **854 417,29 €**.

Affectation au déficit reporté, compte 001 pour **909 634,61€**

EVOLUTION DE LA DETTE DE 2021 A 2023

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
ENCOURS AU 31 DECEMBRE	8 227 324,21	7 945 597,96	7 594 741,25
ANNUITE			
Remboursement du capital	722 582,73	781 726,25	750 856,71
Intérêts	86 806,58	96 913,81	158 327,13
TOTAL	809 389,31	878 640,06	909 183,84
Nombre d'habitants	7 720	7 691	7 699
Encours de la dette par hab.	1 065,71	1 033,10	986,46
Annuité de la dette par hab.	104,84	114,24	118,09

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-2024.04.03-2024.04.26-DE

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement », c'est-à-dire le niveau d'endettement de la commune en calculant le nombre d'années nécessaire à cette dernière pour rembourser la totalité du capital de sa dette. Il est à noter que le souhait de la commune est de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer les investissements sans trop augmenter l'encours de la dette.

Encours de la dette	7 594 741,25
Annuité de la dette	750 856,71
Recettes réelles de fonctionnement	13 264 757,93
Dépenses réelles de fonctionnement	11 447 743,58
Excédent de fonctionnement	1 817 014,35
Capacité de désendettement	4,18 années

CONCLUSION

Malgré la baisse massive des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, ainsi que la perte d'autonomie financière des communes depuis la suppression de la taxe d'habitation, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public. Malgré le contexte économique actuel (inflation sur les prix, conflits géopolitiques, augmentation du coût des énergies) la commune réussit à dégager un excédent de fonctionnement lui permettant d'avoir une capacité de désendettement très correcte.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

Code INSEE 77169	EMERAINVILLE VILLE	CA 2023
---------------------	-----------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7699
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA PARIS VALLEE DE LA MARNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 624 259			1 098,74

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 486,91	
2	Produit des impositions directes/population	943,86	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 722,92	
4	Dépenses d'équipement brut/population	269,76	
5	Encours de dette/population	1 037,98	
6	DGF/population	100,65	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 546 277,97	G	13 364 756,43
	Section d'investissement	B	2 887 624,78	H	2 147 344,39

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	127 252,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	169 354,22 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=			
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	15 603 256,97	= G+H+I+J	15 639 353,36	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	185 975,60	L	1 004 296,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	185 975,60	= K+L	1 004 296,50

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 546 277,97	= G+H+K	13 492 008,97
	Section d'investissement	= B+D+F	3 242 954,60	= H+I+L	3 151 640,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 789 232,57	= G+H+I+J+K+L	16 643 649,86

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	185 975,60	L	1 004 296,50
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				604 296,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 585,22			0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	165 390,38	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 609 481,00	3 954 502,39	322 333,80	0,00	332 644,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 839 192,00	6 697 203,05	0,00	0,00	141 988,95
014	Atténuations de produits	66 000,00	65 586,00	0,00	0,00	414,00
65	Autres charges de gestion courante	290 468,00	236 397,02	906,00	0,00	53 164,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 805 141,00	10 953 688,46	323 239,80	0,00	528 212,74
66	Charges financières	166 210,00	145 047,20	20 595,51	0,00	567,29
67	Charges exceptionnelles	10 850,00	5 172,61	0,00	0,00	5 677,39
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	75 000,00	75 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	149 300,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 206 501,00	11 178 908,27	343 835,31	0,00	683 757,42
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 003 600,00	1 023 534,39			-19 934,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 003 600,00	1 023 534,39			-19 934,39
TOTAL		13 210 101,00	12 202 442,66	343 835,31	0,00	663 823,03
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	45 000,00	11 805,71	0,00	0,00	33 194,29
70	Produits services, domaine et ventes div	559 226,00	631 820,97	0,00	0,00	-72 594,97
73	Impôts et taxes	9 791 880,00	9 754 211,59	0,00	0,00	37 668,41
74	Dotations et participations	1 968 612,00	2 139 511,10	0,00	0,00	-170 899,10
75	Autres produits de gestion courante	473 105,00	500 588,65	0,00	0,00	-27 483,65
Total des recettes de gestion courante		12 837 823,00	13 037 938,02	0,00	0,00	-200 115,02
76	Produits financiers	26,96	48,74	0,00	0,00	-21,78
77	Produits exceptionnels	145 000,00	226 771,17	0,00	0,00	-81 771,17
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	46 800,00	46 800,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 029 649,96	13 311 557,93	0,00	0,00	-281 907,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	53 198,50	53 198,50			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		53 198,50	53 198,50			0,00
TOTAL		13 082 848,46	13 364 756,43	0,00	0,00	-281 907,97
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 127 252,54				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	374 619,00	68 540,94	20 585,22	285 492,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 616 417,94	2 008 316,05	165 390,38	1 442 711,51
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 571 036,94	2 076 856,99	185 975,60	2 308 204,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	400,00	374,39	0,00	25,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	761 612,34	753 194,90	0,00	8 417,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 600,00			
	Total des dépenses financières	771 612,34	757 569,29	0,00	14 043,05
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 342 649,28	2 834 426,28	185 975,60	2 322 247,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	53 198,50	53 198,50		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 198,50	53 198,50		0,00
	TOTAL	5 395 847,78	2 887 624,78	185 975,60	2 322 247,40
	Pour information	(2) 169 354,22			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	650 990,00	0,00	0,00	650 990,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 683 871,84	400 000,00	400 000,00	1 883 871,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 334 861,84	400 000,00	400 000,00	2 534 861,84
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	450 000,00	410 658,32	0,00	39 341,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	310 140,16	310 140,16	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 600,00	3 011,52	0,00	588,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00		604 296,50	
	Total des recettes financières	1 226 740,16	723 810,00	604 296,50	-101 366,34
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 561 602,00	1 123 810,00	1 004 296,50	2 433 495,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 003 600,00	1 023 534,39		-19 934,39
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 003 600,00	1 023 534,39		-19 934,39
	TOTAL	5 565 202,00	2 147 344,39	1 004 296,50	2 413 561,11

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) À servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 276 836,19		4 276 836,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 697 203,05		6 697 203,05
014	Atténuations de produits	65 586,00		65 586,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	237 303,02		237 303,02
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	165 642,71	0,00	165 642,71
67	Charges exceptionnelles	5 172,61	20 000,00	25 172,61
68	Dot. aux amortissements et provisions	75 000,00	1 003 534,39	1 078 534,39
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 522 743,58	1 023 534,39	12 546 277,97
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	374,39	0,00	374,39
13	Subventions d'investissement	0,00	53 198,50	53 198,50
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	753 194,90	0,00	753 194,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	68 540,94	0,00	68 540,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 008 316,05	0,00	2 008 316,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	4 000,00	0,00	4 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 834 426,28	53 198,50	2 887 624,78
Pour information				169 354,22
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				169 354,22

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 805,71		11 805,71
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	631 820,97		631 820,97
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 754 211,59		9 754 211,59
74	Dotations et participations	2 139 511,10		2 139 511,10
75	Autres produits de gestion courante	500 588,65	0,00	500 588,65
76	Produits financiers	48,74	0,00	48,74
77	Produits exceptionnels	226 771,17	53 198,50	279 969,67
78	Reprise sur amortissements et provisions	46 800,00	0,00	46 800,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 311 557,93	53 198,50	13 364 756,43
Pour information				127 252,54
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				127 252,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	410 658,32	0,00	410 658,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 140,16		310 140,16
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403 011,52	0,00	403 011,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		5 400,00	5 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	14 600,00	14 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 003 534,39	1 003 534,39
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 123 810,00	1 023 534,39	2 147 344,39
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 609 481,00	3 954 502,39	322 333,80	0,00	332 644,81
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	202 900,00	179 387,45	13 208,43	0,00	10 304,12
60611	Eau et assainissement	54 500,00	26 226,89	34 976,92	0,00	-6 703,81
60612	Energie - Electricité	864 000,00	661 645,54	102 934,45	0,00	99 420,01
60621	Combustibles	0,00	808,11	0,00	0,00	-808,11
60622	Carburants	2 100,00	276,01	0,00	0,00	1 823,99
60623	Alimentation	34 320,00	21 799,08	1 506,81	0,00	11 014,11
60628	Autres fournitures non stockées	2 342,00	1 055,85	493,67	0,00	792,48
60631	Fournitures d'entretien	23 150,00	21 251,04	1 975,03	0,00	-76,07
60632	Fournitures de petit équipement	6 200,00	4 498,41	0,00	0,00	1 701,59
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 435,54	0,00	0,00	-435,54
60636	Vêtements de travail	13 905,00	15 940,77	0,00	0,00	-2 035,77
6064	Fournitures administratives	18 050,00	17 128,72	0,00	0,00	921,28
6067	Fournitures scolaires	13 310,00	14 637,01	197,17	0,00	-1 524,18
6068	Autres matières et fournitures	135 920,00	105 996,48	374,47	0,00	29 549,05
611	Contrats de prestations de services	1 115 000,00	1 054 285,68	44 915,59	0,00	15 798,73
6132	Locations immobilières	33 600,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	96 620,00	72 960,72	0,00	0,00	23 659,28
614	Charges locatives et de copropriété	19 800,00	7 744,40	0,00	0,00	12 055,60
61521	Entretien terrains	56 500,00	691,20	0,00	0,00	55 808,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 000,00	46 133,59	754,92	0,00	-18 888,51
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	40 000,00	27 108,78	6 152,85	0,00	6 738,37
615231	Entretien, réparations voiries	320 000,00	192 803,35	0,00	0,00	127 196,65
615232	Entretien, réparations réseaux	105 500,00	59 158,55	20 607,86	0,00	25 733,59
61551	Entretien matériel roulant	21 000,00	12 555,68	2 047,41	0,00	6 396,91
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 300,00	36 865,38	2 319,90	0,00	21 114,72
6156	Maintenance	297 505,00	259 174,86	4 260,00	0,00	34 070,14
6161	Multirisques	86 600,00	72 022,73	0,00	0,00	14 577,27
617	Etudes et recherches	9 565,00	56 032,41	30 923,98	0,00	-77 391,39
6182	Documentation générale et technique	10 750,00	6 484,75	187,00	0,00	4 078,25
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	12 030,50	945,00	0,00	2 024,50
6188	Autres frais divers	50 664,00	41 140,10	1 950,00	0,00	7 573,90
6226	Honoraires	27 700,00	26 994,00	0,00	0,00	706,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	39 000,00	33 948,61	0,00	0,00	5 051,39
6228	Divers	14 880,00	9 780,00	0,00	0,00	5 100,00
6231	Annonces et insertions	16 200,00	10 608,00	0,00	0,00	5 592,00
6232	Fêtes et cérémonies	76 020,00	122 943,94	0,00	0,00	-46 923,94
6237	Publications	118 000,00	105 310,54	9 097,20	0,00	3 592,26
6238	Divers	0,00	809,20	0,00	0,00	-809,20
6247	Transports collectifs	47 975,00	38 978,68	2 200,73	0,00	6 795,59
6256	Missions	1 250,00	982,26	0,00	0,00	267,74
6257	Réceptions	1 200,00	1 272,50	133,50	0,00	-206,00
6261	Frais d'affranchissement	13 500,00	10 384,00	687,91	0,00	2 428,09
6262	Frais de télécommunications	57 500,00	55 882,01	0,00	0,00	1 617,99
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	2 481,21	0,00	0,00	518,79
6281	Concours divers (cotisations)	3 565,00	0,00	0,00	0,00	3 565,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	324 800,00	312 132,20	28 536,81	0,00	-15 869,01
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	21 240,00	45 840,61	7 586,69	0,00	-32 187,30
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 000,00	2 430,62	0,00	0,00	569,38
6288	Autres services extérieurs	41 950,00	44 706,15	3 359,50	0,00	-6 115,65
63512	Taxes foncières	47 000,00	54 745,00	0,00	0,00	-7 745,00
63513	Autres impôts locaux	7 500,00	6 841,28	0,00	0,00	658,72
6358	Autres droits	600,00	552,00	0,00	0,00	48,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 839 192,00	6 697 203,05	0,00	0,00	141 988,95
6218	Autre personnel extérieur	6 832,00	5 053,90	0,00	0,00	1 778,10
6331	Versement mobilité	69 685,00	69 263,24	0,00	0,00	421,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 339,00	17 351,70	0,00	0,00	-12,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 130,00	58 299,40	0,00	0,00	2 830,60
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 486,00	10 410,44	0,00	0,00	75,56
64111	Rémunération principale titulaires	2 719 346,00	2 840 161,99	0,00	0,00	-120 815,99
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	186 501,00	184 371,11	0,00	0,00	2 129,89
64118	Autres indemnités titulaires	1 092 937,00	930 331,75	0,00	0,00	162 605,25
64131	Rémunérations non tit.	755 823,00	817 007,45	0,00	0,00	-61 184,45
64138	Autres indemnités non tit.	97 129,00	70 912,29	0,00	0,00	26 216,71
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	617 762,00	518 930,56	0,00	0,00	98 831,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	907 816,00	874 917,32	0,00	0,00	32 898,68

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 615,00	35 516,37	0,00	0,00	-5 901,37
6455	Cotisations pour assurance du personnel	219 341,00	216 948,28	0,00	0,00	2 392,72
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 416,00	10 425,00	0,00	0,00	-9,00
6472	Prestations familiales directes	2 500,00	5 200,34	0,00	0,00	-2 700,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	16 968,93	0,00	0,00	31,07
6478	Autres charges sociales diverses	15 569,00	15 132,98	0,00	0,00	436,02
6488	Autres charges	1 965,00	0,00	0,00	0,00	1 965,00
014	Atténuations de produits	66 000,00	65 586,00	0,00	0,00	414,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	66 000,00	65 586,00	0,00	0,00	414,00
65	Autres charges de gestion courante	290 468,00	236 397,02	906,00	0,00	53 164,98
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	37 200,00	15 476,44	906,00	0,00	20 817,56
6518	Autres	0,00	485,10	0,00	0,00	-485,10
6531	Indemnités	112 000,00	113 743,76	0,00	0,00	-1 743,76
6532	Frais de mission	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6533	Cotisations de retraite	18 011,00	11 761,00	0,00	0,00	6 250,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 512,00	6 222,78	0,00	0,00	1 289,22
6535	Formation	22 400,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	55,00	53,54	0,00	0,00	1,46
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	121,37	0,00	0,00	1 878,63
65548	Autres contributions	14 000,00	10 434,15	0,00	0,00	3 565,85
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	3 000,00	4 379,65	0,00	0,00	-1 379,65
657348	Subv. fonct. Autres communes	1 400,00	3 948,60	0,00	0,00	-2 548,60
657362	Subv. fonct. CCAS	33 150,00	33 150,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	30 610,00	28 610,00	0,00	0,00	2 000,00
658822	Aides	8 300,00	8 009,50	0,00	0,00	290,50
65888	Autres	30,00	1,13	0,00	0,00	28,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 805 141,00	10 953 688,46	323 239,80	0,00	528 212,74
66	Charges financières (b)	166 210,00	145 047,20	20 595,51	0,00	567,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	159 800,00	158 327,13	0,00	0,00	1 472,87
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 500,00	-13 279,93	20 595,51	0,00	-2 815,58
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 910,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 850,00	5 172,61	0,00	0,00	5 677,39
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	2 492,28	0,00	0,00	-2 492,28
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 650,00	2 680,33	0,00	0,00	969,67
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Depenses imprévues (e)	149 300,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 206 501,00	11 178 908,21	343 835,31	0,00	683 757,42
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 003 600,00	1 023 534,39			-19 934,39
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	14 600,00			-14 600,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	5 400,00			-5 400,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 003 600,00	1 003 534,39			65,61
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 003 600,00	1 023 534,39			-19 934,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 003 600,00	1 023 534,39			-19 934,39
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 210 101,00	12 202 442,66	343 835,31	0,00	663 823,03
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	20 595,51
Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 279,93

= Différence ICNE N – ICNE N-1

7 315,58

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	45 000,00	11 805,71	0,00	0,00	33 194,29
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	11 805,71	0,00	0,00	28 194,29
6459	Rembours charges SS et prévoyance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	559 226,00	631 820,97	0,00	0,00	-72 594,97
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 500,00	1 180,00	0,00	0,00	12 320,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	760,00	0,00	0,00	-760,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	59 176,00	54 826,00	0,00	0,00	4 350,00
70632	Redevances services à caractère loisir	55 850,00	114 978,60	0,00	0,00	-59 128,60
7066	Redevances services à caractère social	157 000,00	175 051,74	0,00	0,00	-18 051,74
7067	Redev. services périscolaires et enseign	227 800,00	281 704,63	0,00	0,00	-53 904,63
70878	Remb. frais par d'autres redevables	44 400,00	3 200,00	0,00	0,00	41 200,00
73	Impôts et taxes	9 791 880,00	9 754 211,59	0,00	0,00	37 668,41
73111	Impôts directs locaux	7 200 000,00	7 266 814,00	0,00	0,00	-66 814,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	4 454,00	0,00	0,00	-4 454,00
73211	Attribution de compensation	1 982 380,00	1 982 388,72	0,00	0,00	-8,72
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	269,54	0,00	0,00	-269,54
7338	Autres taxes	1 500,00	1 220,00	0,00	0,00	280,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	180 000,00	207 642,91	0,00	0,00	-27 642,91
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	190,00	0,00	0,00	-190,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	48 000,00	50 373,80	0,00	0,00	-2 373,80
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	380 000,00	240 858,62	0,00	0,00	139 141,38
74	Dotations et participations	1 968 612,00	2 139 511,10	0,00	0,00	-170 899,10
7411	Dotation forfaitaire	775 710,00	774 931,00	0,00	0,00	779,00
74121	Dotation de solidarité rurale	95 000,00	114 787,00	0,00	0,00	-19 787,00
744	FCTVA	22 000,00	51 937,53	0,00	0,00	-29 937,53
74718	Autres participations Etat	1 000,00	1 328,24	0,00	0,00	-328,24
7473	Participat° Départements	46 302,00	50 076,83	0,00	0,00	-3 774,83
74741	Participat° Communes du GFP	9 000,00	17 222,20	0,00	0,00	-8 222,20
7478	Participat° Autres organismes	631 200,00	695 820,44	0,00	0,00	-64 620,44
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	438,00	0,00	0,00	-438,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 900,00	4 351,86	0,00	0,00	-451,86
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	127 000,00	155 206,00	0,00	0,00	-28 206,00
7488	Autres attributions et participations	257 500,00	273 412,00	0,00	0,00	-15 912,00
75	Autres produits de gestion courante	473 105,00	500 588,65	0,00	0,00	-27 483,65
752	Revenus des immeubles	473 105,00	496 255,83	0,00	0,00	-23 150,83
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	4 331,40	0,00	0,00	-4 331,40
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,42	0,00	0,00	-1,42
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		12 837 823,00	13 037 938,02	0,00	0,00	-200 115,02
76	Produits financiers (b)	26,96	48,74	0,00	0,00	-21,78
7688	Autres	26,96	48,74	0,00	0,00	-21,78
77	Produits exceptionnels (c)	145 000,00	226 771,17	0,00	0,00	-81 771,17
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 041,34	0,00	0,00	-1 041,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	63,65	0,00	0,00	-63,65
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	145 000,00	205 666,18	0,00	0,00	-60 666,18
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	46 800,00	46 800,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	46 800,00	46 800,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 029 649,96	13 311 557,93	0,00	0,00	-281 907,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	53 198,50	53 198,50			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	53 198,50	53 198,50			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		53 198,50	53 198,50			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		13 082 848,46	13 364 756,43	0,00	0,00	-281 907,97
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		127 252,54				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	374 619,00	68 540,94	20 585,22	285 492,84
202	Frais réalisat° documents urbanisme	46 110,00	12 692,94	0,00	33 417,06
2031	Frais d'études	128 433,00	55 128,00	20 585,22	52 419,78
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	420,00	0,00	-420,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	199 076,00	0,00	0,00	199 076,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	3 616 417,94	2 008 316,05	165 390,38	1 442 711,51
2111	Terrains nus	100 000,00	3 160,86	0,00	96 839,14
2112	Terrains de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	26 630,00	24 780,00	0,00	1 850,00
2128	Autres agencements et aménagements	142 200,00	43 940,60	0,00	98 259,40
21311	Hôtel de ville	40 500,00	40 472,88	0,00	27,12
21312	Bâtiments scolaires	279 190,00	30 608,53	0,00	248 581,47
21318	Autres bâtiments publics	40 050,00	38 227,20	0,00	1 822,80
2135	Installations générales, agencements	1 046 126,38	425 580,85	135 484,58	485 060,95
2138	Autres constructions	595 300,00	35 243,47	0,00	560 056,53
2151	Réseaux de voirie	34 870,00	604 291,75	1 114,67	-570 536,42
2152	Installations de voirie	41 000,00	15 469,44	0,00	25 530,56
21533	Réseaux câblés	0,00	1 636,80	8 987,81	-10 624,61
21538	Autres réseaux	888 880,54	411 373,28	13 687,76	463 819,50
21578	Autre matériel et outillage de voirie	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	121 043,08	133 213,38	3 300,00	-15 470,30
2182	Matériel de transport	20 000,00	7 129,80	0,00	12 870,20
2183	Matériel de bureau et informatique	117 365,00	75 722,52	2 815,56	38 826,92
2184	Mobilier	52 152,00	16 286,75	0,00	35 865,25
2188	Autres immobilisations corporelles	38 110,94	101 177,94	0,00	-63 067,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00
2313	Constructions	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 571 036,94	2 076 856,99	185 975,60	2 308 204,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	400,00	374,39	0,00	25,61
10222	FCTVA	400,00	374,39	0,00	25,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	761 612,34	753 194,90	0,00	8 417,44
1641	Emprunts en euros	746 200,00	739 745,64	0,00	6 454,36
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	2 338,19	0,00	1 961,81
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 112,34	11 111,07	0,00	1,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 600,00			
Total des dépenses financières		771 612,34	757 569,29	0,00	14 043,05
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 342 649,28	2 834 426,28	185 975,60	2 322 247,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 198,50	53 198,50		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	53 198,50	53 198,50		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 314,00	1 314,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	13 730,00	13 730,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	4 263,00	4 263,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	33 891,50	33 891,50		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		53 198,50	53 198,50		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 395 847,78	2 887 624,78	185 975,60	2 322 247,40

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	169 354,22			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	650 990,00	0,00	0,00	650 990,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	111 333,00	0,00	0,00	111 333,00
1312	Subv. transf. Régions	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	218 585,00	0,00	0,00	218 585,00
1323	Subv. non transf. Départements	192 000,00	0,00	0,00	192 000,00
1342	Amendes de police non transférable	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	52 072,00	0,00	0,00	52 072,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 683 871,84	400 000,00	400 000,00	1 883 871,84
1641	Emprunts en euros	2 683 871,84	400 000,00	400 000,00	1 883 871,84
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 334 861,84	400 000,00	400 000,00	2 534 861,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	760 140,16	720 798,48	0,00	39 341,68
10222	FCTVA	370 000,00	394 602,64	0,00	-24 602,64
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	16 055,68	0,00	63 944,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 140,16	310 140,16	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 600,00	3 011,52	0,00	588,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,réqie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00		604 296,50	
Total des recettes financières		1 226 740,16	723 810,00	604 296,50	-101 366,34
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 561 602,00	1 123 810,00	1 004 296,50	2 433 495,50
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 003 600,00	1 023 534,39		-19 934,39
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	5 400,00		-5 400,00
2117	Bois et forêts	0,00	14 600,00		-14 600,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	380,00	378,00		2,00
28031	Frais d'études	1 505,00	1 504,00		1,00
28033	Frais d'insertion	455,00	452,00		3,00
28051	Concessions et droits similaires	1 770,00	1 740,00		30,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 425,00	4 421,32		3,68
28128	Autres aménagements de terrains	128 380,00	128 376,91		3,09
28132	Immeubles de rapport	135 725,00	135 723,19		1,81
28135	Installations générales, agencements, ..	396 230,00	396 326,00		-96,00
281571	Matériel roulant	19 975,00	19 970,98		4,02
281578	Autre matériel et outillage de voirie	15 930,00	15 926,20		3,80
28158	Autres installat°, matériel et outillage	105 465,00	105 464,43		0,57
28182	Matériel de transport	40 365,00	40 362,00		3,00
28183	Matériel de bureau et informatique	48 820,00	48 718,47		101,53
28184	Mobilier	13 855,00	13 852,85		2,15
28188	Autres immo. corporelles	90 260,00	90 258,04		1,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 003 600,00	1 023 534,39		-19 934,39
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 003 600,00	1 023 534,39		-19 934,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 565 202,00	2 147 344,39	1 004 296,50	2 413 561,11

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MESURAGE ET ETUDES DE RECHERCHES POUR REHABILITATION RUES BALLADINS-LAPIN VERT-BOI	5 280,00
2031-82010SU TEG FONCIER - GEOMETRE EXPERT	5 280,00
ETUDE POLLUTION SUR GARMATEX SUD POUR CESSION 4 PARCELLES (AH56/AH57/A088/A0109)	11 807,22
2031-82010SU MINELIS SAS	11 807,22
REMEMBREMENT D'UNE PARCELLE EN VUE DE SON DECLASSEMENT / GDE ALLEE DU PARC D'EMERAI	3 498,00
2031-82010SU SAS CABINET KERGUEN-MANDROIT	3 498,00
CHAPITRE 20	20 585,22
REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE / HALLE DES SPORTS GUY DRUT	112 360,03
2135-41108ST JIGAL COUVERTURE ETANCHEITE PLOMBERIE	112 360,03
RENOVATION DES SANITAIRES / GS MARE L'EMBUCHÉ MATER.	6 167,95
2135-21105ST ARP BATIMENT	6 167,95
FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIERE / ESPACE GUY DRUT	16 956,60
2135-41108ST SEMCRA	16 956,60
FOURNITURE ET POSE D'UN AVALOIR / RUE SIMONE VEIL	1 114,67
2151-82201ST FDTP	1 114,67
FOURNITURE ET POSE D'UN STORE / BUREAU DU MAIRE	3 300,00
2158-02014ST CSL STORIFERM	3 300,00
FOURNITURE ET POSE DE DEUX BOITIERS SIP SUPPLEMENTAIRES RFP45 / HDV - CTM	1 182,00
21533-02010ST INEO INFRACOM SNC	591,00
21533-02014ST INEO INFRACOM SNC	591,00
CREATION DE PRISE RJ45 AU RDC POUR TERMINAL CB / ST EX	2 601,94
21533-42202ST INEO INFRACOM SNC	2 601,94
CREATION DE PRISE RJ45 AU RDC POUR L'ACCUEIL DES USAGERS AU CCAS / MAIRIE	5 203,87
21533-02014ST INEO INFRACOM SNC	5 203,87
FOURNITURE ET POSE CAMERA C07 / PLACE DE L'EUROPE (PT REGROUPEMENT PM)	2 692,52
21538-82201ST INEO INFRACOM SNC	2 692,52
FOURNITURE ET POSE CAMERAS C41-C42-C43-C44 / ST EX	6 318,70
21538-42202ST INEO INFRACOM SNC	6 318,70
FOURNITURE ET POSE ENSEMBLE NOA METRO+LUMINAIRE LED / 4 RUE D'EMERY ANGLE RUE FAMILI	4 676,54
21538-81401ST CITELUM DALKIA ELECTROTECHNICS	4 676,54
2 PC POUR ACCUEIL SERVICE LIBRE + PC PORTABLE POUR LE MAIRE	2 815,56
2183-02006SI DELL SAS	2 815,56
CHAPITRE 21	165 390,38
TOTAL RAR DEPENSES	185 975,60

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
AGENCE ESPACES VERTS IDF		604 296,50
024-82401SU	CESSION DE TERRAINS PARC DE MALNOUE, ALLEE DE LA BRIARDE, RUE DE LA FAMI	604 296,50
CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS		400 000,00
1641-011SF	SOLDE EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE N° 4599286	400 000,00
TOTAL RAR RECETTES		1 004 296,50
TOTAL GENERAL DES RESTES A REALISER		818 320,90

Vu et certifié exact,
Le 11 janvier 2024

Direction Générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable
de CHELLES
44 boulevard Chilpéric
77505 CHELLES Cedex
Tél. 01 64 26 58 23

Jean-Michel REMONGIN
Comptable Public



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2	
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 180 114,28									
1641 Emprunts en euros (total)					13 180 114,28									
00000131910	CRCAM DE LA BRIE	12/05/2014	30/05/2014	28/08/2014	325 000,00	V		1,880	0,000		T	P	N	A-1
03082009	CAF DE SEINE ET MARNE	01/04/2010	01/04/2010	01/04/2011	166 666,00	F		0,000	0,000		A	P	N	A-1
1161873	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2009	01/10/2009	01/12/2009	7 855,91	R		2,550	0,000		A	P	N	A-1
1161874	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2009	01/10/2009	01/01/2010	49 293,00	V		2,550	0,000		A	P	N	A-1
1209847	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2011	28/12/2011	01/08/2012	500 000,00	V		2,240	0,000		T	C	N	A-1
1212247	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2011	02/04/2012	01/08/2012	400 000,00	V		2,240	0,000		T	C	N	A-1
1239006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2012	29/03/2013	01/07/2013	700 000,00	V		2,428	0,000		T	C	N	A-1
1321281	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	03/12/2020	23/12/2020	31/12/2020	1 000 000,00	F		0,670	0,000		T	C	N	A-1
1461235	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	04/08/2021	21/09/2021	15/12/2021	1 500 000,00	F		0,570	0,000		T	C	N	A-1
1515464	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	07/12/2021	24/12/2021	31/12/2021	500 000,00	F		0,610	0,000		T	C	N	A-1
32418	PROCLIA	01/10/2009	01/10/2009	25/06/2010	45 148,00	V		2,000	0,000		A	P	N	A-1
32710	PROCLIA	01/10/2009	01/10/2009	22/02/2010	97 940,28	V		2,000	0,000		A	P	N	A-1
459028C	CAISSE D'EPARFANE	08/06/2023	14/06/2023	08/09/2024	400 000,00	V		3,500	0,000		T	C	N	A-1
5147299	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	05/09/2016	01/09/2017	250 000,00	F		0,000	0,000		A	P	N	A-1
5150085	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	12/09/2016	01/12/2016	165 000,00	V		0,000	0,000		T	C	N	A-1
5150086	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	12/09/2016	01/03/2017	235 000,00	F		1,100	0,000		T	P	N	A-1
53252/5150082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	28/09/2016	01/12/2016	355 000,00	V		1,750	0,000		T	C	N	A-1
53252/5150083	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	10/11/2016	01/03/2017	495 000,00	F		1,100	0,000		T	P	N	A-1

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5512541	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/12/2022	05/12/2022	01/04/2023	500 000,00	V		3,170	0,000		T	P	N	A-1
715367	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	17/11/2017	29/11/2017	29/11/2017	500 000,00	F		1,300	0,000		T	P	N	A-1
72106193004	CRCAM DE LA BRIE	01/10/2009	01/10/2009	05/12/2009	113 750,00	F		3,950	0,000		T	P	N	A-1
72153700176	CRCAM DE LA BRIE	30/09/2009	01/10/2009	17/10/2009	166 400,42	F		2,410	0,000		T	P	N	A-1
72172307087	CRCAM DE LA BRIE	21/12/2009	21/12/2009	05/03/2010	600 000,00	V		0,880	0,000		T	C	N	A-1
72186634746	CRCAM DE LA BRIE	02/12/2010	28/12/2010	27/03/2011	1 000 000,00	V		1,665	0,000		T	C	N	A-1
981026	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	03/04/2019	10/03/2020	10/05/2019	1 000 000,00	F		2,200	0,000		M	C	N	A-1
A75115151	CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS	08/09/2015	01/10/2015	01/01/2016	1 808 060,67	F		2,480	0,000		T	P	N	A-1
MON264303EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2009	30/01/2009	01/03/2009	300 000,00	V		0,996	0,000		M	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 180 114,28									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 584 741,25					750 856,73	137 705,79	0,00	18 052,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 584 741,25					750 856,73	137 705,79	0,00	18 052,84
00000131910	N	0,00	A-1	119 186,83	6,00	V		0,000	21 866,88	4 799,99	0,00	389,76
03082009	N	0,00	A-1	22 222,09	2,00	F		0,000	11 111,07	0,00	0,00	0,00
1161873	N	0,00	A-1	548,92	1,00	R		0,000	531,98	35,60	0,00	2,04
1161874	N	0,00	A-1	9 482,32	3,00	V		0,000	3 174,62	227,82	0,00	244,42
1209847	N	0,00	A-1	116 686,81	4,00	V		0,000	33 333,32	3 847,24	0,00	430,11
1212247	N	0,00	A-1	83 333,19	4,00	V		0,000	28 866,68	2 917,78	0,00	344,06
1238006	N	0,00	A-1	209 898,08	5,00	V		0,000	46 866,88	10 083,08	0,00	2 347,34
1321281	N	0,00	A-1	850 000,00	17,00	F		0,000	50 000,00	5 904,38	0,00	140,81
1461235	N	0,00	A-1	1 275 000,00	13,00	F		0,000	100 000,00	7 623,15	0,00	318,58
1515464	N	0,00	A-1	433 333,36	13,00	F		0,000	33 333,32	2 770,21	0,00	115,87
32418	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V		0,000	3 656,20	73,11	0,00	0,00
32710	N	0,00	A-1	29 444,05	5,00	V		0,000	5 546,88	699,82	0,00	503,37
459928G	N	0,00	A-1	400 000,00	0,00	V		0,000	0,00	7 388,91	0,00	0,00
5147299	N	0,00	A-1	162 500,00	13,00	F		0,000	12 500,00	0,00	0,00	0,00
5150085	N	0,00	A-1	105 187,50	13,00	V		0,000	8 250,00	2 282,08	0,00	150,73
5150086	N	0,00	A-1	158 529,45	13,00	F		0,000	11 286,14	1 814,05	0,00	143,13
53252/5150082	N	0,00	A-1	226 312,50	13,00	V		0,000	17 750,00	3 916,00	0,00	321,10
53252/5150083	N	0,00	A-1	333 924,02	13,00	F		0,000	23 772,91	3 821,09	0,00	301,49
5512541	N	0,00	A-1	492 350,33	24,00	V		0,000	7 649,67	14 727,91	0,00	4 999,45
715367	N	0,00	A-1	311 596,59	9,00	F		0,000	32 428,17	4 314,87	0,00	344,08
72105193094	N	0,00	A-1	21 125,00	4,00	F		0,000	6 500,00	994,91	0,00	59,60
72153700176	N	0,00	A-1	54 832,68	5,00	F		0,000	10 197,94	1 475,54	0,00	269,32
72172307087	N	0,00	A-1	180 000,00	6,00	V		0,000	30 000,00	5 383,53	0,00	347,36
72186634748	N	0,00	A-1	355 186,55	7,00	V		0,000	50 740,92	10 884,11	0,00	109,52
981026	N	0,00	A-1	784 815,82	16,00	F		0,000	51 822,72	18 516,63	0,00	1 029,03
A75115151	N	0,00	A-1	836 052,74	12,00	F		0,000	132 270,68	22 780,64	0,00	5 127,19

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Antériorité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON264300EUR	N	0,00	A-1	3 332,74	1,00	V		0,000	20 000,04	603,52	0,00	13,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (8)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 594 741,25					750 856,73	137 705,78	0,00	18 052,64

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est assorti à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (des-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en usage au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de l'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart de l'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 594 741,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 - capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe repose le état de date au 31/12/2023 après opérations de clôture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions d'arras	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768			
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES														IV					
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N														A2.7					
A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																			
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICM de l'exercice	Montants payés dans l'exercice (L/N) y compris (L/N)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capitaux
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Au profit des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Au profit des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelles	5	03/07/2017
L	Mobilier	5	03/07/2017
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	03/07/2017
L	Véhicules	5	03/07/2017
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	03/07/2017
L	Matériel et outillage de voirie	5	03/07/2017
L	Brevets, licences, logiciels	2	03/07/2017
L	Frais d'études, de recherches et de développement	5	03/07/2017
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5	03/07/2017
L	Agencements, aménagements des constructions	10	03/07/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	10	03/07/2017
L	Immeubles de rapport	20	03/07/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (DP + DS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		816 510,84	I 804 429,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		757 312,34	750 856,71
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	746 200,00	739 745,64
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 112,34	11 111,07
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		59 198,50	53 572,89
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	400,00	374,39
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	53 198,50	53 198,50
020	Dépenses imprévues	5 600,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	804 429,60	185 975,60	169 354,22	1 159 759,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 916 600,00	III 1 414 192,71
Ressources propres externes de l'année (a)		450 000,00	410 658,32
10222	FCTVA	370 000,00	394 602,64
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	16 055,68
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 466 600,00	1 003 534,39
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	380,00	378,00
28031	Frais d'études	1 565,00	1 564,00
28033	Frais d'insertion	455,00	452,00
28051	Concessions et droits similaires	1 770,00	1 740,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 425,00	4 421,32
28128	Autres aménagements de terrains	128 380,00	128 376,91
28132	Immeubles de rapport	135 725,00	135 723,19
28135	Installations générales, agencements, ..	396 230,00	396 326,00
281571	Matériel roulant	19 975,00	19 970,98
281578	Autre matériel et outillage de voirie	15 930,00	15 926,20
28158	Autres installat°, matériel et outillage	105 465,00	105 464,43
28182	Matériel de transport	40 365,00	40 362,00
28183	Matériel de bureau et informatique	48 820,00	48 718,47
28184	Mobilier	13 855,00	13 852,85
28188	Autres immo. corporelles	90 260,00	90 258,04
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 414 192,71	1 004 296,50	0,00	310 140,16	2 728 629,37

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 159 759,42
--	-----------	---------------------

Montant

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

Ressources propres disponibles	IV	2 728 629,37
Solde	V = IV - II (3)	1 568 869,95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	14 600,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AHEM	200,00	Subvention annuelle 2023
AIKIDO TRADITIONNEL	800,00	Subvention annuelle 2023
AUTRES ASSOCIATIONS	5 000,00	Subvention annuelle 2023
CCAS	33 150,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE MATERNELLE JEAN JAURES	350,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE MATERNELLE LAVOISIER	200,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE MATERNELLE MALNOUE	100,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE MATERNELLE MARE L'EMBUCHÉ	100,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE PRIMAIRE BOIS D'EMERY	250,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE PRIMAIRE JEAN JAURES	230,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE PRIMAIRE LAVOISIER	250,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE PRIMAIRE MALNOUE	200,00	Subvention annuelle 2023
COOPERATIVE PRIMAIRE MARE L'EMBUCHÉ	230,00	Subvention annuelle 2023
CYCLO CLUB	2 000,00	Subvention annuelle 2022
FIL D'OR	1 500,00	Subvention annuelle 2022
FOOTBALL CLUB	13 000,00	2Subvention annuelle 2023
GONG ACADEMIE EMERAINVILLE	1 500,00	Subvention annuelle 2023
SOUVENIR FRANCAIS	200,00	Subvention annuelle 2023
UNION MULTI SPORT DE PONTAULT COMBAULT SECTION BASKET	1 500,00	Subvention annuelle 2022
UNION NATIONAL DES COMBATTANTS	1 000,00	Subvention annuelle 2023
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	61 760,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		48,00	0,00	48,00	32,00	2,00	34,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	7,00	0,00	7,00	2,00	2,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		52,00	0,00	52,00	35,00	4,00	39,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	24,00	0,00	24,00	16,00	3,00	19,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	14,00	0,00	14,00	9,00	0,00	9,00
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
AGENT SOCIAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		13,00	0,00	13,00	8,00	1,00	9,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	B	7,00	0,00	7,00	2,00	1,00	3,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
INFIRMIERE SOINS GENERAUX CLASSE SUPERIEURE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EDUCATEUR DES APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		33,00	0,00	33,00	19,00	2,00	21,00
ADJOINT ANIMATION	C	12,00	0,00	12,00	2,00	2,00	4,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
ANIMATEUR	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
CHEF DE SERVICE DE PM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN - BRIGADIER	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		5,00	3,00	8,00	0,00	5,00	5,00
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	2,00
ASSISTANTE MATERNELLE		5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		183,00	4,00	187,00	118,00	14,00	132,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

EMERAINVILLE - VILLE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-4^a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-6 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2-1^a : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-2-2^a : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-1^a : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-2^a : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.
3-3-3^a : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le niveau conformément à l'article 5 décret 86 1116 du 20 octobre 1986.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
01/08/2018 -	BABILOU EVANCIA (6 ans)			1 603 200,00
01/09/2019 -	ELIOR (7 ans)			4 949 880,00
01/09/2019 -	TILLOU CRECHE (6 ans)			831 600,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc., et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 565 202,00	2 887 624,78	0,00	2 677 577,22
RECETTES	5 565 202,00	2 147 344,39	0,00	3 417 857,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 210 101,00	12 546 277,97	0,00	663 823,03
RECETTES	13 210 101,00	13 364 756,43	0,00	-154 655,43

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 565 202,00	2 887 624,78	0,00	2 677 577,22
RECETTES	5 565 202,00	2 147 344,39	0,00	3 417 857,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 210 101,00	12 546 277,97	0,00	663 823,03
RECETTES	13 210 101,00	13 364 756,43	0,00	-154 655,43
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	18 775 303,00	15 433 902,75	0,00	3 341 400,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES	18 775 303,00	15 512 100,82	0,00	3 263 202,18

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 565 202,00	2 887 624,78	0,00	2 677 577,22
RECETTES	5 565 202,00	2 147 344,39	0,00	3 417 857,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 210 101,00	12 546 277,97	0,00	663 823,03
RECETTES	13 210 101,00	13 364 756,43	0,00	-154 655,43
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	18 775 303,00	15 433 902,75	0,00	3 341 400,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES	18 775 303,00	15 512 100,82	0,00	3 263 202,18

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

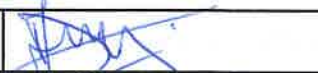

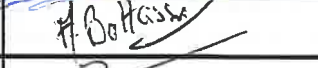



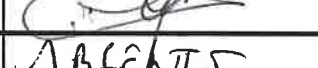













Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 6
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par (1) Le Maire.
 A Emerainville, le 03/04/2024
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session vote du Compte Administratif 2023.
 A Emerainville, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANNOQRI Hanane	
BITBOL Jean Luc	
BOTTASSO Andrée	
BRESSON Karin	
BUTUL Danielle	
COURTOIS Guillaume	
COVIN Henry	
DIVOUX Angélique	ABSENTS
FABRIGAT Michelle	
FAVORY Ghislaine	
HASCOET Ronan	
HULEUX Jacques	
IKHENACHE Malek	
KELYOR Alain	
LAFLEUR Alain	
LE MEUR Bernard	HO 
LEVRON Denis	
MAAH Monique	
MATE Jacques	
MOREL Claude	
PARIZIA Pierre	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

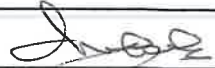
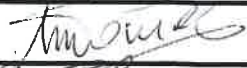
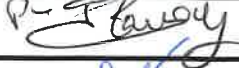





REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PIRRONI Christophe	
POURCEL Michèle	
QUINION Christophe	
ROBERT Frédéricque	
ROBINET Denis	
STOCKER Martine	
TOMAS Elodie	
TOUCHARD Aurélie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

A

,le

(2) L'assemblée délibérante étant : l'Assemblée délibérante de la Collectivité Territoriale d'Emerainville.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240426-DE